

TYPE DE BULLETIN : Avis aux émetteurs
DATE DU BULLETIN : Le lundi 13 juillet 2015

Objet : Politique 2.10 – Inscription des émetteurs actifs sur les marchés émergents

À la suite de la publication conjointe de la *Consultation sur les marchés émergents* par la Bourse de croissance TSX (la « **TSXV** ») et la Bourse de Toronto (la « **TSX** ») le 17 décembre 2012, la TSXV a reçu de nombreuses lettres de commentaires et les a examinées avec attention. Avec effet immédiat, la TSXV procède à la mise en œuvre de sa nouvelle Politique 2.10 – Inscription des émetteurs actifs sur les marchés émergents. La Politique 2.10 énonce des exigences spécifiques supplémentaires applicables à l’inscription des émetteurs ayant des liens importants avec des marchés émergents.

La Politique 2.10 est accessible sur le site Web du Groupe TMX, à l’adresse :

<http://www.tsx.com/resource/fr/1159>

Pour toute question concernant le présent bulletin ou la Politique 2.10, veuillez communiquer avec :

Charlotte Bell – conseillère juridique principale, Politiques, 604 643-6577, charlotte.bell@tsx.com
Louis Doyle – vice-président, 514 788-2407, louis.doyle@tsx.com
Robert Fong – directeur, 403 218-2822, robert.fong@tsx.com
Tim Babcock – directeur, 416 365-2202, tim.babcock@tsx.com
